



# RENSEIGNEMENTS

## SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

### Le travail solitaire

#### La définition du travail solitaire

« Le travail solitaire comprend toute tâche faite où les collègues de travail qui connaissent le travail et le milieu de travail sont absents et non disponibles pour répondre avec efficacité à des situations inhabituelles ou d'urgence. C'est aussi une situation où une personne n'est pas informée des risques du travail (à cause d'une formation insuffisante ou parce qu'elle ne sait pas lire), et où des superviseurs compétents ne sont pas directement présents pour voir si les contrôles appropriés sont en place et si les procédures de sécurité sont suivies ».

Un employé d'une commission scolaire s'est noyé dans une piscine. Il travaillait seul sur un quart du soir. Une infirmière auxiliaire a été attaquée et violemment battue. Elle travaillait seule pendant un quart de nuit.

Bon nombre de travailleuses et de travailleurs continuent de mettre leur vie en danger parce qu'ils et elles doivent travailler seuls.

#### Qui est affecté ?

Les membres suivants du SCFP sont visés : le personnel des commissions scolaires, les travailleuses et travailleurs des services hydroélectriques et des services publics, les travailleuses et

travailleurs de la santé, le personnel de l'entretien des routes, les employées et employés des municipalités, les policières et policiers, les gardiennes et gardiens, et les travailleuses et les travailleurs sociaux.

Bon nombre de membres du SCFP doivent mettre leur vie en danger parce qu'elles ou ils n'ont pas de politique ou de procédure pour résoudre le problème du travail solitaire.

#### Pourquoi le travail solitaire est-il dangereux?

Plusieurs postes exigent deux personnes pour que le travail s'effectue en toute sécurité. En obligeant les travailleuses et les travailleurs d'accomplir des tâches seuls, le risque d'accident augmente. Ces emplois sont dangereux parce que, si un accident grave survenait, la travailleuse ou le travailleur ne pourrait pas recevoir d'aide et pourrait être blessé davantage ou mourir.

Ils comprennent les emplois où il pourrait y avoir un risque d'électrocution, de noyade, de chute, de membres cassés, d'accidents de la circulation, de gel, de brûlures graves, de chute d'objets, d'agressions; le travail de nuit, l'utilisation d'explosifs, l'utilisation de pesticides et le levage d'objets lourds.

.../2

# Le travail solitaire

## La définition du travail solitaire

« Le travail solitaire comprend toute tâche faite où les collègues de travail qui connaissent le travail et le milieu de travail sont absents et non disponibles pour répondre avec efficacité à des situations inhabituelles ou d'urgence. C'est aussi une situation où une personne n'est pas informée des risques du travail (à cause d'une formation insuffisante ou parce qu'elle ne sait pas lire), et où des superviseurs compétents ne sont pas directement présents pour voir si les contrôles appropriés sont en place et si les procédures de sécurité sont suivies ».

Un employé d'une commission scolaire s'est noyé dans une piscine. Il travaillait seul sur un quart du soir. Une infirmière auxiliaire a été attaquée et violemment battue. Elle travaillait seule pendant un quart de nuit.

Bon nombre de travailleuses et de travailleurs continuent de mettre leur vie en danger parce qu'ils et elles doivent travailler seuls.

## Qui est affecté ?

Les membres suivants du SCFP sont visés : le personnel des commissions scolaires, les travailleuses et travailleurs des services hydroélectriques et des services publics, les travailleuses et

travailleurs de la santé, le personnel de l'entretien des routes, les employées et employés des municipalités, les policières et policiers, les gardiennes et gardiens, et les travailleuses et les travailleurs sociaux.

Bon nombre de membres du SCFP doivent mettre leur vie en danger parce qu'elles ou ils n'ont pas de politique ou de procédure pour résoudre le problème du travail solitaire.

## Pourquoi le travail solitaire est-il dangereux?

Plusieurs postes exigent deux personnes pour que le travail s'effectue en toute sécurité. En obligeant les travailleuses et les travailleurs d'accomplir des tâches seuls, le risque d'accident augmente. Ces emplois sont dangereux parce que, si un accident grave survenait, la travailleuse ou le travailleur ne pourrait pas recevoir d'aide et pourrait être blessé davantage ou mourir.

Ils comprennent les emplois où il pourrait y avoir un risque d'électrocution, de noyade, de chute, de membres cassés, d'accidents de la circulation, de gel, de brûlures graves, de chute d'objets, d'agressions; le travail de nuit, l'utilisation d'explosifs, l'utilisation de pesticides et le levage d'objets lourds.